

BORDEREAU DE PRIX DU SERVICE EAU POTABLE 2025

MAJ 26/11/2024

PRESTATION DE SERVICE EAU POTABLE - MONTANT HT**Abonnement**

	Mensuel	Annuel
Compteur Ø 15 à 30 mm	3.25 €	39.00 €
Compteur Ø 40 mm	8.69 €	104.24 €
Compteur Ø 60 mm	12.26 €	147.17 €
Compteur Ø 80 mm	15.33 €	183.96 €
Compteur Ø 100 mm	18.40 €	220.75 €

Prestations

Frais d'accès au service	59.79 €
Frais de manipulation de la bouche à clé à la demande de l'abonné	29.90 €
Frais de pose compteur Ø 15 à 30 mm	59.79 €
Frais de jaugeage	47.83 €
Frais d'étalonnage	
Frais d'intervention demandée par l'abonné dont la responsabilité n'incombe pas au service des eaux	29.90 €
Frais de remplacement des plombages ou des dispositifs anti-démontage	89.69 €
Frais de contrôle d'un dispositif de prélèvement d'eau de pluie	89.69 €
Frais d'accès au service suite à abandon de branchement	298.96 €

Plafonnement relatif à la facturation en cas de fuite après compteur

Décret n°2012-1078

CF : Consommation enregistrée avec fuite

CR : Consommation de référence de l'abonné pour une même période durant 3 années

La consommation de référence ne sera calculée qu'à partir de relèves effectives

En l'absence de consommation de références, une consommation motenne de 80 m³/an sera prise en compte

Ab : Abonnement

Re : Redevance eau potable + organisme publics

Ra : Redevance assainissement + organisme publics

Montant de la facture tenant compte du plafonnement

$$\text{Montant} = \text{Ab} + (\text{CR} \times 2 \times (\text{Re} + \text{Ra}))$$

Exemple :

Consommation : 800 m³Consommation de référence : 100 m³

$$\text{Montant de la facture} = \text{Abonnement} + (100 \text{ m}^3 \times 2 \times (\text{Re} + \text{Ra}))$$